

Commune de MANE

1

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2025 à 18 heures

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Jean-Luc CALMET, M. Olivier DEPIEDS, M. Luc GRECO, Mme Anne-Marie DESIKE, Mme Marie-Louise MEYER, Mme Michèle RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE, M. Alain FIORI, Mme Myriam VIGNEAUX, M. Gérald BACHASSON, Mme Marie-Claude DAUPHIN

ABSENTS : Mme Catherine SEILER (procuration à Gérald BACHASSON)
Mme Andrée GIGLI-CALVAT (procuration à Alain FIORI)
M. Régis PAULIN -procuration à Anne-Marie DESIKE

SECRETAIRE : Mme Marie-Louise MEYER

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande une minute de silence pour le décès de notre collègue conseiller, Pierre Brun.

Le dernier compte-rendu n'appelle pas d'observation.

Monsieur Le Maire donne lecture des procurations reçues. Il s'assure que les documents ont été reçus par tous les membres.

1- Installation d'un nouveau conseiller municipal

Mme Andrée CALVAT-GIGLI est installée lors de ce conseil municipal. Elle a donné procuration à Monsieur Alain FIORI.

2- Commission d'appel d'offres MIRAVAIL

La désignation du maître d'œuvre pour la réhabilitation de MIRAVAIL nécessite élection des membres de la commission d'appel d'offres qui doit se prononcer sur les offres.

La commission est élue au scrutin de liste et comprend trois titulaires et trois suppléants.

La commission sera assistée des services de l'Etat DDT et DRAC.

Monsieur le Maire propose en membres titulaires : Mr Gréco, Mme Meyer, Mme Riemann.

En membres suppléants : Mr Fiori, Mr Depieds Olivier, Mme Desike.

Aucune objection pour un vote à main levée n'est formulée.

Vote à l'unanimité.

3- Bourgade Sud

Approbation du dossier de requalification

Il s'agit de solliciter le concours financier de l'ANAH sur un montant d'opération de 2.390.637€ TTC ; l'aide sollicitée représente la somme de 1.673.446 €.

La demande de financement auprès de l'ANAH a été agréée. Monsieur le Maire souligne que le déblocage des fonds sera demandé et Un appel d'offres sera lancé.

Vote : Contre 5 - Abstention 1: Vote adopté à la majorité.

4- Bourgade nord avenir

Il est proposé au conseil municipal de recourir à un avenir avec la société PESCE afin de lui confier l'édification des escaliers prévus au droit du bâtiment en cours de construction.

Cette prestation, initialement comprise dans le projet d'aménagement de la place, permettrait de conforter la rue en surplomb et d'éviter les travaux confortatifs.

Le montant de l'avenant s'élève à 35 967.60 € TTC et interviendra dans la phase 1 des travaux.

Vote : Abstention : 3 – Vote adopté à la majorité

5- Pôle scolaire et réseau chaleur

Monsieur le maire expose le réseau chaleur, qui doit chauffer les écoles- la salle polyvalente et d'autres bâtiments communaux. Beaucoup d'aides pour ce projet.

Ce sera une opération blanche pour la mairie avec à la clef une importante économie sur la facture de Gaz.

Vote : contre 6 – Vote adopté à la majorité.

MAIS Les sollicitations de financements avaient été actées en conseil du 07/08/2025.

Contrat de maîtrise d'œuvre du pôle scolaire

L'architecte propose un avenir à son contrat pour intégrer dans sa mission la construction de la chaufferie pour un nouveau montant s'élevant à 363 402.22 € HT.

Vote : contre 6 - Vote adopté à la majorité

Maitrise d'œuvre contrats

Les projets de contrats l'un pour la maîtrise d'œuvre du projet et le second pour la maîtrise d'œuvre des V.R.D seront validés.

6- HOSPICE dernier étage

Monsieur le Maire informe le conseil que ce projet en cours depuis des années aboutit. La mairie portera le projet de la réhabilitation d'un espace d'environ 150 m² pour accueillir des professionnels de santé. Le montant prévisionnel de l'aménagement s'élève à environ 400 000 €. On récupère la TVA.

Le département, la région, l'Etat et l'Europe sont sollicités pour des demandes de financements.

L'objectif est que les loyers soient attractifs.

Un bail à construction sera établi pour une durée de 18 ans.
Les loyers seront encaissés par la mairie pendant le bail.

Vote : contre 4 – Abstention 3 – Vote adopté à la majorité

7- Station d'épuration

Etude des rejets

Proposition du service du département

Une étude d'infiltration avait été faite dans le projet de création. Or on constate qu'il y a un excédent d'eau qui se répand dans le champ de dessous, le projet serait de diriger cet excédent vers la rivière.

Le conseil s'interroge sur le recours que l'on peut faire contre la société qui a étudié le dossier puisque l'infiltration n'est pas suffisante.

Mr le Maire propose de faire un recours en différé contre la société.

Le montant du programme travaux compris s'élève à 110.000 €.

Vote : Abstention 3. Vote adopté à la majorité.

8- Renouvellement du Schéma d'assainissement

Pour info : Tous les dix ans les collectivités sont tenues de refaire ou d'actualiser le schéma directeur : la commune se doit d'engager la procédure. Il faudra définir un échéancier auprès de l'agence de l'eau car sans schéma, pas de financement possible.

9-Adhésion au groupement d'achat du département

Le Conseil Départemental nous propose d'adhérer au groupement d'achat qui permet, après négociation globale, de contracter avec un cabinet aux meilleures conditions, notamment pour la réalisation des schémas d'assainissement.

Monsieur le Maire explique que l'on peut adhérer au groupement d'achats du département gratuitement, sans obligation d'achat.

Vote : adopté à l'unanimité.

10-CCHPPB : Tarification gaz et électricité

La communauté a engagé une consultation groupée relative de l'électricité et du gaz suite à une augmentation significative des tarifs. Une consultation est obligatoire dès lors que le montant est supérieur à 40 000€.

Dauphin et Saint-Maime ont déjà acté leur participation.

Vote : adopté à l'unanimité.

11- SALAGON

La commune de MANE a apporté sa contribution au département lors de l'acquisition des parcelles qui jouxtent le monument SALAGON.

Il est pour le conseil général de construire l'actuel bâtiment d'accueil aujourd'hui situé sur l'une des parcelles acquises.

Le propriétaire entendait céder son bien pour la somme de 300 000 €.

La commune est intervenue dans la négociation et a fait tomber le prix à la somme de 60 000 €.

En accord avec le conseil départemental et son président, nous avons accepté d'acquérir le bien pour la somme susmentionnée en bénéficiant d'une subvention du conseil régional au taux de 70 %, 42 000 € et le département a apporté un loyer capitalisé de 18 000 €.

Le contrat conclu à cette époque prévoit, au terme de 11 années, le transfert de propriété gratuitement au bénéfice du département.

Le transfert de propriété doit être acté.

Vote : adopté à l'unanimité

12 – MUTUELLE SANTÉ

Le conseil municipal a déjà acté la participation communale à hauteur de 25€/mois/agent.

Le CST du CDG a émis un avis favorable.

Vote : adopté à l'unanimité.

13- Autorisation de Paiements – Investissements

Afin de ne pas interrompre le paiement des opérations d'investissements, Monsieur le Maire propose de délibérer sur une autorisation du paiement des investissements à hauteur de 25% des dépenses inscrites au budget et ce jusqu'au prochain vote du budget 2026.

Vote : Abstention : 3 Vote adopté à la majorité

14- Convention stérilisations chats errants – 30 millions d'amis

Monsieur le Maire propose de valider la convention de stérilisation des chats pour un montant de 330 €, convention soumise annuellement au conseil.

Vote : adopté à l'unanimité.

Séance levée à 19h15.

Mane, le 15 décembre 2025

Le Maire de MANE,
Jacques DEPIEDS.

La Secrétaire de séance,
Marie-Louise MEYER